



**DEMANDE DE CHANGEMENT OU DE
PROLONGATION DE PERIODE D'EXECUTION
DE TRAVAUX**

Conformément au règlement de voirie du 09/12/03

A adresser à la Direction de l'équipement urbain

Division Voirie

Tél : 04 68 66 36 82 / Fax : 04 68 66 31 05

N° de la Permission de Voirie :

AVANCEMENT DE DATE

PROLONGATION DE PERIODE

	MAITRE D'OUVRAGE	ENTREPRISE
Nom (ou raison sociale)		
Adresse		
Téléphone		
Télécopie		
Nom du responsable		
Portable / Urgent		
TRAVAUX		
SITUATION		
DATE DE DEBUT :	DATE DE FIN :	DUREE :
Mode d'exécution		
<input type="checkbox"/> Un poste <input type="checkbox"/> Deux postes <input type="checkbox"/> Trois postes <input type="checkbox"/> Samedi matin <input type="checkbox"/> Samedi après-midi <input type="checkbox"/> Jour(s) férié(s) <input type="checkbox"/> Nuit		
NOUVELLES DATES ET DUREE SOUHAITEES		
DATE DE DEBUT :	DATE DE FIN :	DUREE :

MOTIF DE LA DEMANDE

NOTA :

Cette demande devra parvenir à la Direction de la Voirie dans un délai de **7 jours ouvrés** avant la date limite de fin d'occupation du domaine public accordée

Perpignan, le

Le Maître d'Ouvrage.